

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 11 AVRIL 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

<b>Date de convocation</b> :	4 avril 2023	<b>Date d'affichage</b> :	4 avril 2023
------------------------------	--------------	---------------------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

**Présents** : FLAMAND Robert, Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

**Absents excusés** : ROLLAND Yann, CHALLET Thierry

**Secrétaire de séance** : POYET Bruno

## **DEL7/11-04-23 – Convention pour la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement des atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, des menaces ou d'actes d'intimidation par le Centre de Gestion de la Loire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L135-6 et L452-43 ;

**Vu** le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

**Vu** l'arrêté du Président du Centre de gestion de la Loire du 16 septembre 2022 définissant le dispositif de signalement mis en œuvre pour les agents du Centre de gestion de la Loire et les collectivités et établissements délégués ;

**Vu** l'information au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail sur la procédure relative au dispositif de signalement en date du 22/11/2022 ;

**Considérant** que toute autorité territoriale des collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20230411-DEL7\_11-04-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/04/2023

**Considérant** que le Centre de gestion de la Loire a mis en place ce dispositif, par arrêté du 16 septembre 2022, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

**Considérant** qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au Centre de gestion de la Loire la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de Valeille ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**- DECIDE :**

**Article 1 :** De conventionner avec le Centre de Gestion de la Loire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**Article 2 :** Que la mise en œuvre du dispositif de signalement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation est confiée au Centre de gestion de la Loire dans les conditions définies par arrêté de son Président.

**Article 3 :** D'informer l'ensemble des agents de la collectivité (ou de l'établissement) par tout moyen de la mise en œuvre dudit dispositif.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.  
Expédition conforme au registre.

Le secrétaire de séance,  
Bruno POYET

Le Maire,  
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20230411-DEL7\_11-04-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2023